



La pénibilité des auxiliaires médicaux libéraux

Une enquête LH2 pour la CARPIMKO

Dossier de presse

14 avril 2008

Fiche de synthèse de l'enquête

La pénibilité des auxiliaires médicaux

Une enquête de la CARPIMKO

Selon une récente étude de la Caisse autonome de retraite des auxiliaires médicaux libéraux, la démonstration de la pénibilité de ces métiers n'est plus à faire. Le message est clair : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues, quels qu'ils soient, aiment leur métier mais ils en reconnaissent aussi largement la pénibilité. A l'heure où les négociations portent sur la réforme des retraites, il y a lieu de s'interroger sur les incidences de ces contraintes tout au long d'une carrière professionnelle.

Pas moins de 1500 auxiliaires médicaux interrogés

En janvier 2008, l'Institut de sondage LH2, que l'on ne présente plus, a conduit une enquête sur la pénibilité des cinq professions qui composent la CARPIMKO. Ce ne sont pas moins de 1500 professionnels libéraux qui ont été sollicités pour témoigner sur la réalité quotidienne de l'exercice de leur métier.

Ils aiment leur métier !

Une chose est sûre : ils aiment beaucoup leur métier. Et même davantage que la moyenne des actifs français. La pénibilité sur laquelle on les a sollicités, ils l'évoquent en toute connaissance de cause. Il est d'ailleurs probable que la majorité d'entre eux ait choisi leur métier en toute conscience.

Pas de 35h pour les auxiliaires médicaux libéraux...

Le chiffre est annoncé : 51 heures de travail hebdomadaire en moyenne pour les auxiliaires médicaux libéraux... Les trois quarts des masseurs-kinésithérapeutes travaillent plus de 50 heures par semaine... Même si les cinq professions examinées n'en sont pas au même niveau de surcharge, toutes sont très nettement au-delà des fatidiques 35h pratiquées dans le secteur salarié. Quand votre matinée commence par 12 rendez-vous au cabinet suivis de 16 rendez-vous à domicile, il n'est pas étonnant que les journées soient longues. Et c'est pourtant la règle quotidienne.

Conscients des risques du métier

Ce sont des métiers à risques, ils le savent bien. Rappelons que la grande majorité des infirmiers libéraux passent plus de 2 heures par jour sur la route. Mais les risques qui ressortent majoritairement sont d'un autre ordre : ce sont des difficultés physiques et psychologiques.

Des risques physiques reconnus

Ce n'est pas nouveau, il faut une bonne condition physique pour exercer certains de ces métiers. On le sait bien quand on le choisit, mais ce n'est pas moins une réalité du quotidien : transferts de charge répétés (patients dépendants), position de travail en station maintenue debout ou accroupie, voire en position inconfortable, geste de torsion

régulière du tronc... la liste est longue et variée d'un métier à l'autre. A cela il faut ajouter le risque de contacts infectieux et ne pas passer sous silence la mauvaise hygiène de certains patients.

Un très fort investissement psychologique

La seconde source des difficultés professionnelles des auxiliaires médicaux est d'ordre psychologique. Plus de 80% estiment leur métier difficile sur ce plan. Personne n'osera contester le rôle de psychologue et de soutien qui leur incombe. Mais le tableau n'est pas complet, il faut aussi citer : le surmenage et le manque de temps de récupération, la pratique d'actes nécessitant une forte concentration, le stress et la pression du métier. Là encore d'un métier à l'autre les causes diffèrent : seuls plus de la moitié des infirmiers sont directement confrontés à des patients en fin de vie.

Aller jusqu'à refuser un patient ?

La question a été posée : où se situe la limite imposée par cette pénibilité ? Les trois quarts des auxiliaires

médicaux sollicités ont déjà dû refuser de prendre en charge des patients ou de réaliser certains actes. Les causes invoquées sont les suivantes : trop de travail, un comportement agressif du patient ou encore un patient trop difficile à mobiliser.

A titre de comparaison

Si l'on repositionne cette enquête dans son contexte professionnel, on peut se pencher sur d'autres professionnels qui subissent au quotidien la même pénibilité que les auxiliaires médicaux libéraux. Prenons le cas des infirmiers salariés en milieu hospitalier. En contrepartie de cette pénibilité, ils ont obtenu pour leur retraite une bonification d'une année d'assurance pour dix années de service effectué. La question est d'une actualité pressante : quelle contrepartie à cette pénibilité pour les auxiliaires médicaux libéraux ?

Pour aller plus loin, la synthèse de l'enquête est consultable sur www.carpimko.fr

En résumé : La CARPIMKO

La caisse autonome de retraite et de prévoyance des auxiliaires médicaux libéraux s'appelle la CARPIMKO.

Elle regroupe les **infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes** exerçant leur activité à titre libéral (conventionné, non conventionné).



La CARPIMKO est l'une des onze sections professionnelles de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales instituée par l'article L 621-3-3° du Livre VI du Code de la sécurité sociale. Son fonctionnement est strictement contrôlé, notamment sur le plan financier, par les ministères du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité - du budget, des comptes publics et de la Cour des comptes.

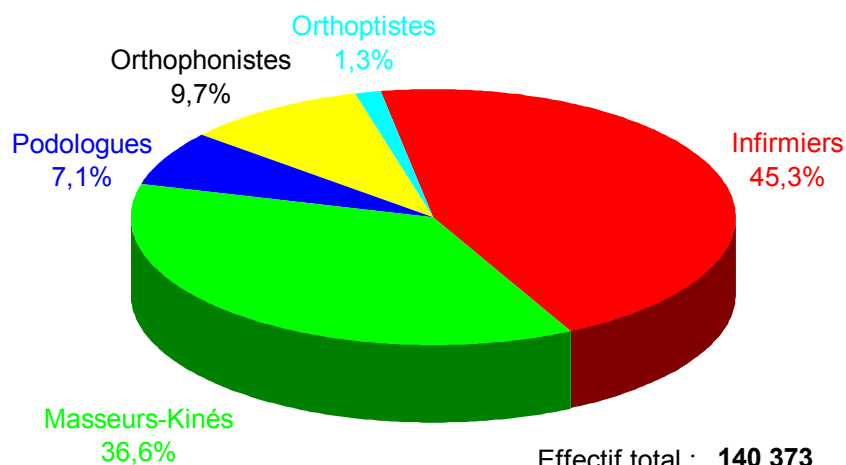
La caisse est gérée par un conseil d'administration élu par ses affiliés. La répartition entre les cinq collèges professionnels est faite en proportion du nombre d'adhérents de chacun d'eux.

La CARPIMKO prend en charge pour ses affiliés les régimes suivants :

- Le régime de retraite de **base**,
- Le régime de retraite **complémentaire**,
- Le régime de retraite des praticiens conventionnés aussi appelé régime **ASV**,
- Le régime **d'assurance invalidité décès**.

Ce sont des régimes fonctionnant par répartition : système dans lequel les prestations versées aux membres inactifs d'un groupe sont financées par les cotisations versées par les membres actifs de celui-ci.

Cotisants au 31 décembre 2007



En résumé :

L'Institut de sondage LH2



Les fondements du métier de LH2 : obtenir une information fiable, en faire émerger les éléments pertinents, **rendre les résultats intelligibles**. « Pour y voir clair » est l'engagement de LH2.

LH2 bénéficie d'une **large expérience des enquêtes quantitatives** ad-hoc réalisées à la demande d'institutions publiques :

- Ministère de la Défense
- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Industrie
- Ministère de la Justice
- Ministère des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce et de l'Artisanat
- Instance d'évaluation de la Loi quinquennale sur l'Emploi

Outre ses travaux réguliers pour la CNAVTS, LH2 a réalisé des travaux pour l'ARRCO-l'AGIRC, le GIP info retraite, la CANCAVA, la CANAM. LH2 a aussi travaillé pour la DARES, notamment sur une étude dédiée aux risques professionnels perçus par l'opinion. Les résultats de cette étude sont publics.

Communiqué de presse de la CARPIMKO

14 avril 2008

Savoir reconnaître la pénibilité des auxiliaires médicaux libéraux

Une enquête LH2 pour la CARPIMKO

La Caisse autonome de retraite des auxiliaires médicaux libéraux (CARPIMKO) regroupe cinq professions exerçant leur activité à titre libéral : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes. La CARPIMKO vient de publier un sondage LH2 sur la pénibilité du travail des auxiliaires médicaux libéraux. Les résultats sont très clairs : les auxiliaires médicaux aiment leur métier mais les pénibilités tant physiques que psychologiques sont très présentes au quotidien : stress et surcharge de travail, plus de 50 heures de travail hebdomadaire, positions de travail inconfortables et prolongées, mobilisation répétée des patients... Les infirmiers salariés hospitaliers ont obtenu en contrepartie une majoration d'une année d'assurance pour leur retraite pour dix années d'exercice effectué. A l'heure où la réforme des retraites se négocie, la question d'actualité brûlante à laquelle il faudra répondre dans les semaines qui viennent : quelle compensation pour les libéraux ?

Pour plus d'information :

La synthèse de l'enquête est consultable sur www.carpimko.fr